

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2011

Présents : ABRANOWITCH S. – BLONDRON A. - BOURDUT C. – BOURICAT G. – CASTELLANI E. - CHABRIDON R. – CHABROL J-E. – COUTURIER D. – GIGAND E. – LAURENT S. – PENAUD J-P. – PICARELLI V. - PORTIER Ph. – VENUAT J. -

Absents ayant donné procuration : GODET V. – KWASNIEWSKI C. – ORTEGA S. – RENAUDET L.

.....

Après avoir validé les résultats de clôture de l'exercice 2010, faisant ressortir pour la commune, un excédent de 140 834,92 € et pour le service annexe d'assainissement, un excédent de 48 906,93 €, l'assemblée a entendu les déclarations des élus communistes et républicains, du groupe Agir pour la commune d'Huriel et du groupe socialiste avant de voter les budgets 2011 à la majorité (Pour : 16, Contre : 2).

Le budget de la commune s'équilibre, en fonctionnement, à 2 115 019 € et, en investissement, à 1 333 800 €.

Celui du service assainissement s'équilibre, en exploitation, à 140 555 € et en investissement, à 1 578 870 €.

La réunion s'est en suite prolongée par l'examen des dossiers suivants :

Fiscalité :

Les élus ont voté les taux de fiscalité locale à la majorité (Pour : 15, Contre : 1, Abstention : 2). Aucune augmentation n'a été décidée, cependant, afin d'intégrer la réforme de la fiscalité, les taux sont portés à :

Taxe d'habitation : 20,92 %, foncier bâti : 17,43 %, foncier non bâti : 38,77 % et cotisation foncière des entreprises : 21,81 %

L'augmentation du taux de la taxe d'habitation sera sans incidence financière pour le contribuable puisqu'elle résulte d'un transfert d'impôts des départements sur les communes. Quant à la recette supplémentaire que cela génère pour la commune, elle sera reversée afin d'alimenter un fonds destiné à compenser les pertes de recettes de certaines collectivités.

Redevance assainissement :

La redevance assainissement a été fixée à 1,30 € /m³ à l'unanimité.

Demande de subvention au conseil général (Fonds 1) :

Au titre de l'attribution du fonds 1 qui s'élève en 2011 à 20 928 € pour la réalisation de travaux de voirie et entretien courant du patrimoine communal, le conseil municipal a choisi de présenter cette année des travaux de voirie pour un montant de 46 843,25 €.

Aménagement du bourg, 2^{ème} phase : choix de l'entreprise

L'analyse des offres reçues pour l'aménagement de surface et la réhabilitation des réseaux d'assainissement Place du Monument aux Morts et rue de la Crémaillère a conduit le conseil municipal à confier les travaux à l'entreprise SMC (Société Montluçonnaise de Constructions) pour un montant de 183 044,58 € HT. Les travaux débuteront mi-juin.

Demandes de subventions au conseil général et à l'Agence de l'eau :

Un dossier de demande de subvention sera présenté auprès du conseil général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'aider au financement des travaux d'assainissement de la Place du Monument aux Morts et la rue de la Crémaillère.

Participation pour voirie et réseaux à Mandrant :

La participation pour voiries et réseaux afin de desservir en électricité, éclairage public et téléphone des terrains situés à Mandrant a été fixée à 0,54 € par m².

Personnel communal : emplois saisonniers

Afin de préparer la saison estivale et considérant les congés des agents titulaires, le conseil municipal s'est prononcé sur les besoins saisonniers qui se traduiront par la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 3 mois pour assurer l'accueil au Point Info Tourisme, deux postes d'adjoints du patrimoine d'une durée globale de deux mois et demi pour le gardiennage de l'exposition estivale et les visites du donjon et deux postes d'adjoints techniques d'une durée globale de six mois.

Avenants GROUPAMA :

Deux avenants de régularisation de cotisations proposés par GROUPAMA ont été acceptés à l'unanimité.

Biens vacants et sans maître :

Le conseil municipal a accepté de vendre les parcelles YL 172 et 173 situées aux Farillats à M. GALPIN et Melle LEGOUEIX, le précédent demandeur ayant renoncé à l'acquisition.

Deux autres parcelles, ZD 52 et ZD 60, situées au Moulin Ganot seront également vendues à Madame VERGNE qui en a fait la demande.

Subventions :

Deux attributions de subventions ont été votées :

- 140 € à la Fédération des ennemis des cultures
- 150 € à l'association de sauvegarde des monuments peints afin de l'aider à financer l'édition d'une brochure sur les églises peintes du Bourbonnais dont l'église Notre Dame d'Huriel.

Animations estivales :

Le conseil municipal a accepté le contrat proposé par Corinne Duchêne s'élevant à 385 € afin d'animer une soirée contée le 14 mai sur le site du Moulin de Lyon.

Quant aux journées médiévales des 9 et 10 juillet, elles seront animées par la Patrouille de la Rose des Sables. La prestation s'élève à 1 500 € pour les deux jours.

Contrat de maîtrise d'œuvre :

L'analyse des offres reçues pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre du futur Pôle Enfance a conduit l'assemblée à retenir la candidature de Monsieur Antoine MARTIN-RIVIERE.

Enfin, au titre des affaires générales, les élus ont examiné un courrier de M. et Mme GUILLEMIN proposant la vente d'une parcelle située dans les ruelles du bourg, puis un groupe de volontaires chargés de travailler sur les reprises de concessions dans le vieux cimetière a été constitué.